

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 23-2026

RÉHABILITATION, RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE
ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS JEAN DESBOIS

MARCHÉ N°252 515

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation, de rénovation énergétique et d'extension du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs Jean Desbois,

Considérant qu'à la suite des études menées par le maître d'œuvre BCR, la collectivité a lancé un marché de travaux composé de 15 lots,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'analyse des offres effectuée le 23 avril 2026,

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 06 mai 2026,

DECIDE:

Article 1er : Est accepté la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation, de rénovation énergétique et d'extension du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs Jean Desbois, entre la ville de Saint-Marcel et :

- Pour le lot 1 - VRD - Société GROSNE, sise 17, rue de Laives – 71240 SENNECEY-LE-GRAND, représentée par Monsieur Franck DAVID, agissant en qualité de Directeur Général.
- Pour le lot 2 - Gros œuvre - Société DBTB, sise 701, route de Louhans – 71380 ÉPERVANS, représentée par Monsieur Arnaud DELAPORTE-PERI, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 3 - Charpente - Société SMP charpente, sise 10, rue des tournesols – 71000 SANCÉ, représentée par Monsieur Philippe RODRIGUEZ, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 4 - Etanchéité - Société SAS DAZY, sise chemin des Perrières – 01750 REPLONGES, représentée par Monsieur Aurélien LUTAUD, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 5 - Menuiseries extérieures - Société GUIGUE, sise 75, route de chapelle Naude – 71470 MÉNETREUIL, représentée par Monsieur Denis GUIGUE, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 6 - Menuiseries intérieures - Société SEGOND, sise 5 rue du 8 mai 1945 – 71400 ANTULLY, représentée par Monsieur Damien SEGOND, agissant en qualité de Représentant.
- Pour le lot 7 - Plâtrerie / Peinture - Société SAS QUALIDECO, sise 306, rue Ampère – 71000 MACON, représentée par Monsieur Khalid BOUGHLALA agissant en qualité de Président.
- Pour le lot 8 - Carrelages, Faïences - Société SIA revêtements, sise 12, avenue stand – 21000 DIJON, représentée par Monsieur David CASSANI, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 9 - Sol souple - Société MSB, sise 12 rue de la Fontaine – 71390 SAINT BOIL, représentée par Monsieur Stéphane MALLET, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 10 - Faux plafonds - Société ISOPLAC, sise 13, rue Docteur Quignard – 21000 DIJON, représentée par Monsieur Didier GAIN, agissant en qualité de Président.
- Pour le lot 11 - Enduit façades - Société SAS PIER, sise 10, rue des Métiers – 21170 SAINT USAGE, représentée par Monsieur Muslum YALDIZ, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 12 - Electricité - Société COMALEC, sise 3, rue Ferrée – 71530 CRISSEY, représentée par Monsieur Marc MACIOCE, agissant en qualité de Président.
- Pour le lot 13 - CVC - Société UTB, sise 59 avenue Gaston Roussel – 21200 BEAUNE, représentée par Monsieur Nicolas PICRON, agissant en qualité de Directeur d'Activités.
- Pour le lot 14 - Forage, Non attribué (infructueux)
- Pour le lot 15 - Equipement de cuisine - Société PERRIER, sise 16, ZI Saint Nizer – 71110 MARCIGNY, représentée par Madame Ingrid MOLIERE, agissant en qualité de Directrice Générale.

Article 2 : Le montant total de ce marché de travaux s'élève à 1 100 374.56 € HT, soit 1 320 449.47 € TTC dont les lots se déclinent de la manière suivante :

➤ Lot 1 VRD :	74 888.50 € HT, soit 89 866.20 € TTC.
➤ Lot 2 Gros œuvre :	212 798.78 € HT, soit 255 358.54 € TTC.
➤ Lot 3 Charpente :	63 980.01 € HT, soit 76 776.01 € TTC.
➤ Lot 4 Etanchéité :	53 602.91 € HT, soit 64 323.49 € TTC.
➤ Lot 5 Menuiseries extérieures :	102 639.00 € HT, soit 123 166.80 € TTC.
➤ Lot 6 Menuiseries intérieures bois :	46 527.15 € HT, soit 55 832.58 € TTC.
➤ Lot 7 Plâtrerie / Peinture :	82 961.40 € HT, soit 99 553.68 € TTC.
➤ Lot 8 Carrelages / Faïences :	47 246.50 € HT, soit 56 695.80 € TTC.
➤ Lot 9 Sols souples :	13 268.00 € HT, soit 15 921.60 € TTC.
➤ Lot 10 Faux plafonds :	21 079.40 € HT, soit 25 295.28 € TTC.
➤ Lot 11 Enduit de façades :	24 034.00 € HT, soit 28 840.80 € TTC.
➤ Lot 12 Electricité :	61 799.32 € HT, soit 74 159.18 € TTC.
➤ Lot 13 CVC :	231 451.50 € HT, soit 277 741.80 € TTC.
➤ 14 Forage :	Non attribué (infructueux)
➤ Lot 15 Equipement de cuisine :	64 098.09 € HT, soit 76 917.71 € TTC.

Article 3 : Le lot 14, Forage, est déclaré infructueux en raison que la seule offre remise ne correspond pas au dossier d'appel d'offres.
Une nouvelle procédure adaptée sera relancée pour ce lot 14.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Comptable du Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 19 mai 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

